

90.000 indépendants travaillent après 65 ans

La tendance est lourde : de plus en plus d'indépendants poursuivent leur activité pour compléter leur pension.

La pension, moment idéal pour... continuer à travailler. C'est en tout cas ce que semble indiquer la tendance : de plus en plus de travailleurs indépendants pensionnés poursuivent leur activité après 65 ans. L'augmentation atteint près de 30 %, en quatre ans seulement. Parmi eux, beaucoup de professions libérales, comme des avocats ou des médecins, dont le métier permet physiquement de continuer. D'autres

peinent aussi à trouver quelqu'un pour reprendre leur entreprise.

Mais la principale explication du phénomène tient à la nouvelle attractivité du cumul pension/salaire, dont le plafonnement a sans cesse été relevé ces dernières années. Depuis le premier janvier, les indépendants pensionnés à 65 ans peuvent gagner

autant qu'ils le veulent sans que leur droit à la pension n'en soit affecté.

« Bien entendu, ils ont libéré des plafonds, mais il reste énormément d'effets pervers de la réglementation », regrette Christine Robert, 74 ans. La présidente de Seniorflex, une association qui défend les intérêts de ses travailleurs seniors, es-

time que de nombreux plafonds restants encouragent le travail au noir : « Si vous avez la chance d'être pensionné à 62 ans, vous ne pouvez gagner que 8.000 euros par an. Et ça, c'est une catastrophe car cela s'applique quel que soit le montant de la pension. » Or selon le Syndicat national des indépendants, la pension moyenne d'un indépendant est de 787 euros. ■

**+30 %
en 4 ans**

Boom des vieux indépendants combinant travail et pension

- De plus en plus d'indépendants travaillent après 65 ans.
- Cela s'explique par de nombreux facteurs.
- La suppression des plafonds de revenus autorisés lorsque l'on est pensionné en est un.

Voici une tendance qui pourrait donner des arguments aux partisans de la pension à 67 ans : le nombre d'indépendants qui travaillent après l'âge de 65 ans est en augmentation constante. L'augmentation atteint près de 30 % en quatre ans seulement. Ils étaient 70.194 en 2010 et sont 89.866 actuellement, selon les derniers chiffres de l'Inasti. Pourquoi cette ardeur à l'ouvrage ?

1 Les plafonds de revenus autorisés ont été relevés. La principale raison tient sans doute à la possibilité qu'ont désormais les indépendants de cumuler leur pension avec une activité professionnelle. C'est Guy Verhofstadt, quand il était Premier ministre, qui a enclenché le mouvement, en augmentant le plafond de revenus que pouvaient toucher les indépendants en plus de leur pension. Le gouvernement Di Rupo lui a emboîté le pas, en les relevant encore. Et la suédoise a fermé la marche, et supprimé tout plafond. Depuis le premier janvier dernier, les indépendants

pensionnés peuvent gagner autant qu'ils veulent, sans que leur droit à la pension ne soit affecté. « Les relèvements successifs des plafonds ont joué un grand rôle dans la hausse du nombre de pensionnés qui poursuivent une activité », indique Thierry Evens, le porte-parole de l'Union des classes moyennes.

2 Le nombre d'indépendants a augmenté. La hausse s'explique aussi par un effet mécanique. « Sur 20 ans, le nombre d'indépendants a augmenté d'environ 1 % par an, poursuit Thierry Evens. Il s'agit donc d'une hausse de 20 %. Il n'est donc pas étonnant que le nombre de personnes qui travaillent après leur pension soit également en hausse. »

3 Les professions libérales sont en plein boom. Il y a de plus en plus d'indépendants, mais la hausse est particulièrement marquée pour les professions libérales. « Et ce sont typiquement des personnes qui travaillent volontiers après 65 ans. Ils ont effectué de longues études, comme c'est le cas en médecine ou en droit, avec le stage d'avocat. D'autre part, ces métiers leur permettent physiquement de continuer. »

4 L'espérance de vie en bonne santé a augmenté. C'est un phénomène qui ne joue pas seulement pour les indépendants, mais il est à l'œuvre ici aussi : l'espérance de vie en bonne santé augmente. Et logiquement, un grand nombre

d'indépendants se sent apte à poursuivre ses activités.

5 Beaucoup se lancent tardivement. Les associations d'indépendants constatent aussi que de plus en plus d'indépendants démarrent leurs activités entre 55 et 60 ans. « Il s'agit, par exemple, de cadres qui ont été mis en prépension ou ont été licenciés. Ils décident alors de se lancer comme indépendants. Et quand ils réussissent, ils ne s'arrêtent pas à 65 ans. C'est un nombre limité, mais la tendance est indéniable », dit Thierry Evens.

6 La difficulté à remettre son commerce. Une autre tendance est à l'œuvre : la difficulté de céder son entreprise. « Dans le passé, beaucoup de commerçants vendaient leur commerce et touchaient un "pas-de-porte" qui assurait une partie de leur retraite. Mais aujourd'hui, c'est devenu l'exception. Certains sont donc contraints de poursuivre leurs activités. »

7 Le faible montant de la pension. Enfin, un dernier phénomène joue : pour certains indépendants, le montant de la pension est trop bas. C'est la thèse du Syndicat national des indépendants, qui relève que la pension moyenne d'un indépendant est de 787 euros, alors que celle d'un fonctionnaire est de 2.370 euros et celle d'un salarié de 1.076 euros. « D'autre part, 22 % des indépendants touchent une pension inférieure à 500 euros par mois. » ■

BERNARD DEMONTY

l'experte « Il reste énormément d'effets pervers de la réglementation »

ENTRETIEN

Seniorflex est une ASBL fondée en 2003 qui défend les seniors pensionnés désireux d'être encore actifs sur le marché du travail. Sa présidente, Christine Robert, 74 ans, tente depuis plusieurs années de faire pression sur les autorités afin de valoriser le travail des seniors.

Quel est votre combat aujourd'hui pour les 65 ans et plus ?

On a un gros souci avec eux. Bien entendu, ils ont libéré des plafonds, mais il reste énormément d'effets pervers de la réglementation, comme le travail au noir.

Le travail au noir ?

Etant donné qu'auparavant il y avait une interdiction de gagner des sous, ils ont tous décidé qu'ils allaient se débrouiller avec le système avant qu'on enlève les plafonds, c'est-à-dire lever l'interdiction de gagner des revenus additionnels lorsque l'on est pensionné à partir de 65 ans. Mais tous les autres plafonds subsistent. C'est-à-dire que si vous avez la chance d'être pensionné à 62 ans, vous ne pouvez gagner que 8.000 euros par an. Et ça, c'est une catastrophe, car cela s'applique quel que soit le montant de la pension. Malgré tous les efforts de Madame Laruelle (NDLR : ancienne ministre MR des Indépendants de 2007 à 2008) pour ramener les plafonds à un niveau un peu plus décent de 1.200 euros par mois,

sur la longueur, vous ne pouvez pas tenir longtemps ! Donc il y a une quantité de gens qui doivent trouver une autre source de revenus, qu'ils aient une grande ou une petite pension.

Mais que peuvent faire les autorités pour lutter contre ce travail au noir ?

Il faudrait une action d'ensemble. Il faudrait que tous les ministres concernés se mettent d'accord pour faire quelque chose. Prenez par exemple, Elio Di Rupo, en 2013. Il a annoncé à grand renfort de tambours que le gouvernement avait décidé de soutenir le travail des seniors, mais au même moment, les trois gouvernements régionaux ont supprimé la libre circulation dans les transports publics pour les plus de 65 ans. Comment voulez-vous qu'ils travaillent ? En allant sur le trottoir d'en face pour éviter de payer leurs déplacements ?

Si des seniors retournent sur le marché de l'emploi, n'est-ce pas occuper des places disponibles pour les jeunes ?

Le gouvernement doit prendre conscience de la richesse de l'expérience. Savoir qu'il y a chez les seniors de plus de 65 ans un trésor de compétences que les jeunes n'ont pas. C'est complémentaire et non pas concurrent. Ces gens peuvent mettre leurs compétences au service de la société et de l'économie, et pouvoir

gagner de l'argent en même temps.

Est-ce possible avec une législation rigide ?

A notre âge, nous aimerions un peu plus de souplesse mais l'arsenal législatif est tout à fait opposé à ce genre de trucs. Quand on est senior, on serait déjà très content de faire de l'intérim. Or, les entreprises ne veulent pas en entendre parler et continuent à liquider leurs seniors dès 45 ans. Et d'autre part, lorsque vous voulez commencer un job indépendant, la législation est un frein pour les gens qui n'ont pas un peu de fortune derrière eux, parce qu'il faut se former, payer des cotisations avant d'avoir déjà gagné le premier sou.

Les seniors coûtent plus cher que les jeunes pourtant ?

C'est un faux problème. Ce qu'on devrait imaginer, c'est une rémunération en fonction de la productivité et non en fonction de l'âge. Quand vous avez des équipes intergénérationnelles qui travaillent en harmonie, c'est là qu'on trouve les meilleures sources de créativité et d'innovation, car chacun apporte ce qu'il a de meilleur. Je crois que l'intergénérationnel est la bonne solution, mais la Belgique l'ignore totalement. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY

UN INDÉPENDANT DE 73 ANS

« Il n'y a aucune pénibilité »

André Puttemans a aujourd'hui 73 ans. A la retraite ? Oui, mais encore actif dans le monde du travail. Ancien entrepreneur et à son compte depuis 10 ans, il a changé de casquette pour devenir conseiller en commerce extérieur et spécialiste de l'Asie et de la Chine.

Il conseille les petites et moyennes entreprises qui veulent étendre leurs activités sur le continent asiatique. Il donne « des tuyaux » comme il dit. « Je pouvais prendre ma pension anticipée à 62 ans, mais je l'ai refusée. J'ai continué à travailler 3 années de plus pour être à la retraite à 65 ans, explique André Puttemans. Je suis passionné par la Chine. Donc être pensionné et travailler à mi-temps sur un sujet qui me passionne, ce sont les conditions parfaites, et

en plus, ça arrondit mes fins de mois. »

Un choix qu'André ne regrette pas. « C'est un concept de vie pour moi. Il n'y a aucune pénibilité. » Alors que le gouvernement fédéral s'attelle à sa réforme des pensions, André déplore le manque de soutien des autorités publiques : « Au-delà de 70 ans, j'ai ressenti une sorte de pression sociale. Je constate le manque d'appui des gouvernements régionaux. Ce n'est pas incohérent d'être à la fois pensionné et de continuer à travailler. Cela devrait même être encouragé ! Le problème, c'est que le politique trouve toujours l'excuse des exigences budgétaires ». Mais sa situation est loin d'être isolée. « Plusieurs de mes proches font la même chose que moi. Ils tentent de travailler le plus longtemps possible, en tenant compte de leur santé bien évidemment. » Une situation qu'il encourage car « c'est un acte citoyen selon moi de travailler au-delà de l'âge de la pension ».

BERNARD DEMONTY